



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

1/2

Direction de l'Eau et de la Biodiversité
Sous-direction de la protection et de la
valorisation des espèces et de leurs milieux
Bureau de la faune et de la flore sauvages

Paris, le 17 juillet 2013

Monsieur Michel ECHAUBARD

Référence : 13/581/EXP
Affaire suivie par :
Simone RENAULT
Tel. : 01 40 81 35 45 – Fax : 01 40 81 75 41
Mél : simone.renault@developpement-durable.gouv.fr

**Bordereau de transmission pour avis
du Conseil national de la protection de la nature sur une demande de dérogation portant sur une
(des) espèce(s) soumise(s) au titre 1^{er} du livre IV du code de l'environnement**

Je vous prie de trouver ci-joint, pour avis du Conseil national de la protection de la nature, la
demande d'autorisation ci-après :

Nom ou dénomination et forme juridique du demandeur de l'autorisation	RFF
Nom du (ou des) mandataire(s)	
Adresse	92 avenue de France
Code postal-Commune	75648 PARIS cedex 13

Activité demandée :
**DESTRUCTION DE SPECIMENS-
DESTRUCTION, ALTERATION, DEGRADATION
aires de repos ou sites de reproduction
1er février au 31 mars 2014**

	Lieu de réalisation de l'activité (lieu de départ s'il s'agit de transport)	Lieu d'arrivée (s'il s'agit de transport)
Nom	Le Havre notamment	
Adresse		

Spécimen : LES SPECIMENS VIVANTS

DE L'ESPECE (NOM SCIENTIFIQUE)	(NOM COMMUN)	QUANTITE	DESCRIPTION
Toutes les espèces d'oiseaux mentionnées sur les documents CERFA correspondants du présent dossier et tableaux annexes, AMPHIBIENS, REPTILES.		indéfinie	Aménagement de la parcelle Jules Durand

AVIS FAVORABLE, Voir Avis ci Joint

AVIS DE L'EXPERT DELEGUE DU CNPN :		
Favorable : <input type="checkbox"/>	Favorable sous conditions <input checked="" type="checkbox"/>	Défavorable <input type="checkbox"/>
Fait le : 28 juillet 2013	Signature :	



Liberté - Égalité - Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

Direction de l'Eau et de la Biodiversité
Sous-direction de la protection et de la
valorisation des espèces et de leurs milieux
Bureau de la faune et de la flore sauvages

Paris, le 17 juillet 2013

Monsieur Michel ECHAUBARD

Référence : 13/581/EXP
Affaire suivie par :
Simone RENAULT
Tel. : 01 40 81 35 45 – Fax : 01 40 81 75 41
Mél : simone.renault@developpement-durable.gouv.fr

**Bordereau de transmission pour avis
du Conseil national de la protection de la nature sur une demande de dérogation portant sur une
(des) espèce(s) soumise(s) au titre 1^{er} du livre IV du code de l'environnement**

MOTIVATION DE L'AVIS OU CONDITIONS :

Avis favorable (28.07.2013)

Sous réserve de la mise en œuvre des mesures suivantes :

*** Défrichage en dehors de la période de reproduction des oiseaux allant de début mars à fin août**

Pour les reptiles, destruction de leur habitat pendant leur période d'activité maximale fin printemps – début d'été

Pour les amphibiens, destruction de leur lieu de reproduction en dehors de leur présence et des larves, soit une période possible à partir du mois d'août. Par contre destruction de leur habitat terrestre pendant cette période de reproduction aquatique.

*** Mise en place d'un balisage strict des emprises du chantier et préservation des secteurs à enjeux écologiques en marge de ces emprises**

*** Mesures compensatoires selon les indications décrites aux pages 134 à 149, avec pérennisation foncière de ces mesures.**

*** Mise en place d'un suivi scientifique sur ces mesures de compensation, avec plan de gestion dont les protocoles et les modalités devront être validés par la DREAL**

AVIS DE L'EXPERT DELEGUE DU CNPN :

Favorable : Favorable sous conditions Défavorable

Fait le : 28 juillet 2013 Signature :

Grande Arche Paroi Sud – 92055 La Défense cédex

Tél. : 01.40.81.21.22 - www.developpement-durable.gouv.fr